

1- Les différents bons de demande d'examens

BON D'EXAMENS BIOLOGIQUES URGENTS



Bon ROSE (BT-EN-URG-01/URG-EN-001)

- pour les analyses urgentes 24h /24 ET pendant les périodes de garde : nuit, samedi, dimanche, férié.
- Les analyses urgentes étant limitées à celles mentionnées sur les bons roses, toute analyse complémentaire nécessite l'utilisation d'un autre bon approprié.

BON D'EXAMENS BIOLOGIQUES COURANTS



Bon VERT (BT-EN-PRE-1-05/PRE-EN-003)

- A utiliser pour les analyses autres que bactériologiques et biologiques complémentaires, hors période de garde.



Bon BLEU (BT-EN-PRE-1-04/PRE-EN-002)

- A utiliser pour les analyses bactériologiques

BON D'EXAMENS BIOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES



Bon JAUNE (BT-EN-PRE-1-06/PRE-EN-004)

- A utiliser :
 - pour les analyses biologiques complémentaires ne figurant pas sur le bon vert.
 - pour les examens spécialisés transmis (à libeller en clair au verso).

BONS DE DEMANDES SPECIFIQUES

- ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG : Utiliser :

PRE-EN-005/EN.LAB.NDS.020 (VICTIME), PRE-EN-007/ EN.LAB.NDS.021 (PATIENT SOURCE)

- Demande de Produits Sanguins Labiles : Utiliser l'ordonnance PSL : EN.VIG.NDS.006



2- Leur mode d'utilisation

- Avant toute utilisation des bons de demandes d'examens biologiques, l'infirmier devra s'assurer de la présence dans le Dossier Patient Informatisé de la prescription médicale réalisée par le praticien demandeur. Celle-ci doit **IMPERATIVEMENT** mentionner avec exactitude la nature des examens biologiques nécessaires (ex : NFS, iono..) ainsi que la date à laquelle l'examen doit être réalisé. En l'absence de prescription médicale conforme aux exigences réglementaires l'infirmier ne sera pas habilité à renseigner le bon d'examens biologiques.
- Coller l'étiquette **patient pré imprimée code barrée et l'étiquette du Service** aux emplacements prévus, sans débord.

Dans le cas où une étiquette d'admission code barrée petit format est utilisée, la coller à l'extrémité gauche de l'emplacement prévu.

En absence d'étiquette pré imprimée, renseigner de façon manuscrite dans le cadre prévu les : « **Numéro de séjour, Nom, Nom de naissance** s'il y a lieu, **Prénom, Date de Naissance, Sexe** », lisibles et sans rature.

- Indiquer impérativement et **lisiblement** le « nom du préleveur et le nom du prescripteur » en toutes lettres, avec la 1^{ère} lettre du prénom, ainsi que « **la date, l'heure du prélèvement et les renseignements cliniques** ».
- Cocher l'analyse dans la case, avec une croix bien visible, sans débord.

Les bons de demande sont lus par un scanner :

- Ne rien coller ou écrire sur le code à barre du bon, ni sur les pointillés des marges.
- Utiliser un **bic bleu ou noir** (pas de rouge, de vert ni de stylo plume. Ne pas utiliser de surligneur)
- En cas d'erreur, rectifier en utilisant du **ruban blanc correcteur** (ne pas rayer).